



FOYER RURAL D'ALLAN
85, Allée du Foyer Rural
26780 ALLAN
Tél : 04 75 90 51 98
Courriel : accueil@foyer-rural-allan.fr
Site : <http://foyer-rural-allan.fr>

Convention de mise à disposition - Joëlette

Entre d'une part le Foyer rural d'Allan représenté par son (sa) président(e) :

.....

Et d'autre part :.....

ou l'association.....

représentée par.....

Tél. : Mail :

1) Mise à disposition :

Le Foyer rural d'Allan met à la disposition de.....

la joëlette « nouvelle génération » de la marque « Joëlette and Co by Ferriol Matrat » monoroue, son harnais supplémentaire, sa pompe, son sac de rangement et son mode d'emploi.

Check liste :.....

2) Durée et activité envisagée :

La mise à disposition s'étale du .././.... au .././.... et concerne l'activité suivante :

.....

3) Modalités pratiques :

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition. Toute dégradation ou perte d'un élément de la joëlette sera à sa charge.

La prise en charge et le retour du matériel se feront en accord avec :

.....n° de tel.....

4) Utilisation et mesures de sécurité :

Les conseils d'utilisation du fabricant intitulés « pour une bonne pratique de la joëlette » sont joints à cette convention et font partie de celle-ci.

L'utilisateur certifie en avoir pris connaissance et s'engage à appliquer toutes les mesures de sécurité préconisées. Il a pris conscience des risques inhérents à cette activité et les assume pleinement.

5) Assurance :

L'utilisateur est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux biens confiés.

6) Tarif de mise à disposition et dépôt de garantie :

L'utilisateur s'acquittera de la somme de et donnera en garantie un chèque de caution de 3600€ (prix d'achat de la joëlette) à l'ordre du Foyer Rural d'Allan qui lui sera rendu après vérification du matériel.

La présente convention est établie en 2 exemplaires.

A Allan, le .././.....

Le Foyer rural d'Allan

(ou son représentant) (ou son représentant)

L'utilisateur